

PARSYS

Société Anonyme
Au capital de 4 625 001 €

Siège social : 1-3, rue Jean Richepin
93160 NOISY-LE-GRAND

R.C.S. B 382 824 738

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MARS 2012

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. Activité et Situation pendant l'exercice écoulé

1.1 Evolution juridique du Groupe

La structure juridique du groupe a évolué comme suit au cours de l'exercice :

- Le 20/04/11 avec effet au 01/04/11, l'activité Santé a été apportée à la société PARSYS TELEMEDECINE par apport en nature pour une valeur de 1.100 K€. Le capital de PARSYS TELEMEDECINE a été augmenté de ce montant et 110.000 actions nouvelles intégralement souscrites par PARSYS ont été créées.
- Le 03/05/11, PARSYS a cédé 40.000 actions de PARSYS TELEMEDECINE à un investisseur.
- le 25/05/11, cet investisseur a souscrit pour 600 K€ à une augmentation de capital en numéraire qui lui a été réservée.

Ainsi au 30/09/11, la composition du groupe PARSYS est la suivante :

- PARSYS SA (société mère)
- PARSYS TELEMEDECINE détenue à 41,52% et intégrée globalement eu égard à la prédominance de l'équipe dirigeante de PARSYS dans cette filiale (dirigeant commun, équipes communes)
- ALTERNIUM détenue à 45% et mise en équivalence.

1.2 Activité et Situation du groupe PARSYS au cours de l'exercice

1.2.1 Activité du groupe

Le groupe présente un chiffre d'affaires consolidé de 6,6 M€ contre 6,7 M€ l'exercice précédent, pour un résultat opérationnel courant de -1,9 M€ contre -3,9 M€ l'exercice précédent.

La marge brute, calculée après dépréciations sur autoportés et provisions sur stocks (769 K€ contre 1.113 K€ l'exercice précédent) s'établit à 2,0 M€ (30,3 % du CA) contre 1,0 M€ (15,2 % du CA) l'exercice précédent. Cette évolution de la marge liée notamment à celle de la santé (+0,4 M€ contre -0,5 M€ l'exercice précédent) est accompagnée par une baisse des frais fixes sans pouvoir permettre au résultat opérationnel de redevenir positif (-1,9 M€ contre -3,9 M€ l'exercice précédent). Il convient de noter néanmoins que l'exercice précédent, les charges de recherche-développement de 508 K€ avaient été laissées en charges alors que cet exercice elles ont été portées à l'actif pour 244 K€.

L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) s'établit ainsi à -0,8 M€, contre -2,3 M€ pour l'exercice précédent.

Les autres produits et charges opérationnels non courants proviennent pour l'essentiel de la prise en compte d'un produit de 1,5 M€ reçu à titre d'exécution provisoire suite à jugement de 1^{ère} instance dans le cadre du litige exposé au 1.2.4.2 ci-dessous.

Il s'en suit un résultat opérationnel négatif de 0,7 M€.

Compte tenu principalement de frais financiers de 0,4 M€, consécutifs à l'actualisation des dettes à long terme pour 0,4 M€, le résultat consolidé s'établit à -1,1 M€ dont -1 M€ attribuable aux porteurs de capitaux propres de la maison mère.

Activité Location

Elle génère l'essentiel du chiffre d'affaires, soit 5,8 M€ cet exercice contre 6,5 M€ l'exercice précédent. Dans le même temps, la Marge Brute, calculée après dépréciation des matériels autoportés et des provisions sur stocks (554 K€ contre 610 K€ l'exercice précédent) a augmenté de 1,5 M€ à 1,6 M€.

Activité Santé

Cette activité est en phase de décollage. Elle a généré sur la période un chiffre d'affaires de 0,9 M€, en nette progression par rapport au précédent exercice (0,2 M€) et a généré une marge de 0,4 M€ contre -0,5 M€ l'exercice précédent.

1.2.2 Activité des sociétés au cours de l'exercice

1.2.2.1 Activité et situation de la société PARSYS

Les comptes sociaux de la société PARSYS SA arrêtés au 30 septembre 2011 font apparaître les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est établi 7,0 M€, contre 6,7 M€ pour le précédent exercice.
- Le résultat d'exploitation ressort négatif, à - 1,8 M€, contre - 3,8 M€ au 30 septembre 2010.
- Après un résultat financier de -18 K€ (contre -16 K€ l'exercice précédent), et après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 1,3 M€ (contre - 11,3 M€) et d'un produit d'impôt de +0,05 M€, le résultat net de la société PARSYS SA est déficitaire de 0,5 M€ au 30 septembre 2011, contre un déficit de 14,8 M€ pour le précédent exercice.

La ventilation analytique par activité du compte de résultat de la société apporte les précisions suivantes, sachant que l'activité de PARSYS pour cet exercice se découpe de la façon suivante :

- Du 01/10/10 au 31/03/11, PARSYS a eu une activité locative (son activité traditionnelle) et une activité Santé
- Du 01/04/11 au 30/09/11, les comptes de PARSYS enregistrent l'activité locative, la facturation de management fees de 30 K€ par mois à PARSYS TELEMEDECINE et le dénouement de certaines opérations Santé refacturées à l'euro entre les deux entités.

- Activité locative (01/10/10 au 30/09/11)

Le volume d'affaires est en retrait par rapport à l'exercice précédent (le CA passe de 6,5 M€ à 6 M€ dont 0,2 M€ de refacturation de management fees à Parsys Télémédecine) néanmoins la marge augmente pour passer de 2 M€ à 2,4 M€.

La réduction des coûts d'exploitation s'est poursuivie au regard de l'exercice précédent, grâce à une baisse continue des frais de personnel qui passent de 1,8 à 1,4 M€ et à une diminution des charges externes, qui restent à 1,6 à 1,5 M€.

L'activité locative, après une réaffectation de certains de ses coûts communs avec l'activité Santé pour 0,2 M€, génère une perte d'exploitation de 1 M€ contre 1,8 M€ l'exercice précédent.

- Activité Santé (01/10/10 au 31/03/11)

Cette activité est encore en phase d'investissement. Elle a généré sur la période un chiffre d'affaires de 120 K€. Les coûts d'exploitation sont les suivants :

- charges externes de 230 K€
- impôts et taxes de 2 K€
- frais de personnel de 122 K€
- réaffectation de coûts de l'activité locative (services communs) 180 KE
- dotations aux amortissements et provisions 258 K€ (essentiellement lié aux frais de recherche développement et dotation pour dépréciation des stocks)

Au total, compte tenu de la non activation de frais de recherche et développement estimés à 117 K€, l'activité santé génère une perte d'exploitation de 700 K€ sur 6 mois contre 1.956 K€ pour les 12 mois de l'exercice précédent.

- Refacturation PARSYS – PARSYS TELEMEDECINE (01/04/11 au 30/09/11)

Postérieurement à l'apport de l'activité santé à PARSYS TELEMEDECINE, certaines prestations ont continué à être facturées à ou par PARSYS. Elles ont été répercutées à PARSYS TELEMEDECINE à l'euro près. Elles ont affecté le compte de résultat de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 927 K€
- Subventions reçues : 82 K€
- Matières premières et autres approvisionnements : 769 K€
- Autres achats et charges externes : 171 K€
- Impôts et taxes : 7 K€
- Salaires et charges sociales : 57 K€
- Dépréciations : 5 K€

Par ailleurs, le stock « Santé » appartenant à PARSYS a été déprécié de 94 K€ au cours du 2^{ème} semestre.

1.2.2.2 PARSYS TELEMEDECINE

L'activité de cette filiale a débuté en avril 2011 suite à l'apport par PARSYS de son activité Santé.

Elle réalise sur ses 6 premiers mois d'activité un chiffre d'affaires de 783 K€ pour un résultat après impôt de 44 K€.

1.2.2.3 ALTERNIUM

L'activité de cette société est la location courte durée et le remarketing.

Cette société a enregistré de piètres résultats au cours de l'exercice :

- diminution de son chiffre d'affaires (produits d'exploitation de 595 K€ contre 1.008 K€ au cours de l'exercice précédent)
- résultat négatif de 34 K€, dont part du groupe (45 %) 16 K€.

1.2.3 Etat des dettes

PARSYS a terminé la sixième année de son plan de continuation, prononcé le 7 juillet 2004 par le Tribunal de Commerce de Bobigny. Le passif qui résulte de l'arrêté définitif des créances par le juge commissaire, se monte à 8.100 K€.

Au 30/09/11, les paiements demandés relatifs à la septième échéance du plan ont été effectués. Le montant non encore payé au 30/09/11 se monte à 134 K€. Les chèques de plus d'un an non débités au titre des premières échéances se montent à 90 K€.

1.2.4 Litiges en cours

Les procédures significatives en cours ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

1.2.4.1 Procédure contentieuse engagée contre GLS Lease Plan pour dol dans l'acquisition de la Société EFSI

Dans le cadre du contentieux relatif à une opération de croissance externe (acquisition d'EFSI), la séquence des décisions est la suivante :

- sentence arbitrale du 7 avril 2005 condamnant pour dol GLS Lease Plan à verser à PARSYS une indemnisation d'un montant de 4.204 K€
- arrêt du 6 juillet 2006 confirmant le principe du dol par réticence rendu par la cour d'appel de Paris et nomination d'un expert.
- rapport de l'expert remis à la cour le 5 mai 2008.
- condamnation par la cour d'appel de Paris le 12/03/2009 de GLS LEASE PLAN, à payer à PARSYS une indemnité de 10,3 M€ (complément de 6,1 M€ à la sentence arbitrale versé à PARSYS en avril 2009 – produit constaté dans les comptes au 31/03/09)
- cassation partielle le 25 mars 2010 de la décision d'appel du 12 mars 2009. Cette décision, qui a replacé les parties dans l'état où elles se trouvaient avant l'arrêt du 12/03/09, ne remet pas en cause le dol mais le mode de calcul de son indemnisation.
- décision du Tribunal de commerce de Nanterre autorisant PARSYS à n'être tenu de retourner les fonds correspondants à GLS LEASE PLAN qu'après 16 mois à compter du 29 avril 2010. Ce jugement a été confirmé en appel auprès de la Cour d'appel de Versailles
- Arrêt du 26 mai 2011 rendu par la cour d'appel de Paris définissant le mode d'indemnisation du préjudice et nommant un expert (Cf. évolutions prévisibles et perspectives d'avenir)
- Décision du Tribunal de Commerce de Nanterre le 5 août 2011 prolongeant le délai autorisant PARSYS à n'être tenu de retourner les fonds correspondants à GLS LEASE PLAN de 16 à 24 mois, soit jusqu'au 30 avril 2012.

Si PARSYS devait rembourser tout ou partie de l'indemnité déjà reçue, la société pourrait être dans l'impossibilité d'y faire face eu égard à sa trésorerie actuelle.

1.2.4.2 Assignation contre la CARMi Nord Pas de Calais pour résiliation abusive de contrat.

Au titre de la résiliation abusive d'un marché remporté par PARSYS en 2006, la CARMi Nord Pas de Calais a été condamnée le 12 octobre 2010 à indemniser PARSYS à hauteur de 3.37M€. La CARMi a fait appel de la décision du TGI. A titre d'exécution provisoire, PARSYS a reçu un montant de 1,5 M€, enregistré en produit opérationnel non courant sur l'exercice.

1.2.4.3 Procédures engagées par SANIMAT contre PARSYS :

Deux litiges opposent PARSYS à la société SANIMAT :

- pour contrefaçon : SANIMAT a été déboutée en 1ère instance pour irrecevabilité. Une deuxième action a été lancée par SANIMAT. Par jugement du 3 mars 2011, le Tribunal

de Grande Instance de Paris a déclaré nul le brevet invoqué de SANIMAT et rejeté les demandes de la dite société. Un appel a été formé par SANIMAT.

- pour concurrence déloyale : PARSYS a été condamné en première instance pour un montant de 310 K€, lequel a été versé. Cette condamnation a été confirmée en appel. (arrêt du 30 juin 2011). Ce litige est terminé

2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées pendant l'exercice écoulé

2.1. Une reprise des investissements inférieure aux prévisions

Les incertitudes liées à la situation générale de la Société continuent de limiter le volume d'investissements confié à PARSYS par ses clients.

De plus, certains types de contrat (PME et marchés publics) sont désormais difficiles à refinancer du fait des restrictions de crédit des établissements bancaires.

2.2. La relance du remarketing de parcs informatiques

Grâce à l'élargissement de l'offre produit au marché téléphonique, l'activité de recyclage de parcs technologiques a pu progresser sur l'exercice.

2.3. Activité Santé

Cette activité a connu de premiers succès du fait des développements technologiques en cours mais nécessite encore des investissements de complément pour finaliser l'offre produit.

Sur l'exercice, elle reste encore déficitaire mais se rapproche de l'équilibre.

2.4. Des coûts de gestion réduits

La politique de réduction de coûts entreprise depuis plusieurs années a été poursuivie avec la fermeture de certains sites et le non remplacement de départ de salariés.

3. Analyse de la situation financière du groupe

La trésorerie disponible s'établit à 1.148 K€ au 30/09/11 contre 728 K€ au 30/09/10.

Cette variation s'explique de la façon suivante :

- Capacité d'autofinancement avant intérêt et impôts :	+ 232 K€
- Variation du BFR :	- 240 K€
- Investissements nets :	+ 356 K€
- Remboursement des échéances du plan de continuation :	- 511 K€
- Augmentation de capital des minoritaires	+ 600 K€
- Autres éléments financiers :	- 18 K€

Le passif de règlement judiciaire (avant actualisation) se monte à 8.100 K€ au 30/09/11 contre 8.611 K€ au 30/09/10, soit une diminution de 511 K€ correspondant à des règlements de créanciers.

Au 30/09/11, la dette fournisseur de PARSYS SA se ventilait par échéance selon le tableau ci-dessous (en K€) :

Solde dettes fournisseurs		
Échéance	30/09/11	30/09/10
Terme échu	175	540
de 0 à 30 jours	23	128
de 30 à 60 jours	1	383
+ 60 jours	151	29
Non échu	2 259	1 781
avances	-69	-61
à 30 jours	1 172	1 067
à 60 jours	345	179
à 90 jours		53
factures non parvenues	810	543
Passif plan de continuation	1 339	1 406
TOTAL	3 773	3 728

4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

4.1. Evolution des prises de commandes et des coûts de l'activité Location

Les commandes du premier trimestre de l'exercice sont globalement en légère croissance avec des évolutions contrastées : la location améliore son activité tandis que le remarketing décroît

La politique de compression des coûts a été poursuivie permettant aux charges de diminuer.

4.3. Evolution des prises de commandes et des coûts de l'activité Santé

Les prises de commande de la santé sont stables par rapport au premier trimestre de l'année précédente mais le carnet de prospection paraît prometteur, en dépit d'un contexte marqué par la baisse des investissements publics. Une bonne partie de l'activité est concentrée sur la finalisation de l'offre produit. Les coûts restent en ligne avec 2010-2011.

5. Risques

5.1. Relatifs à l'activité

- L'activité centrale de PARSYS SA étant d'acheter des biens, de les louer et de céder les biens et les contrats de location à un refinanceur, dès lors s'il y avait négligence dans le suivi des achats, ces derniers pourraient ne pas être revendus, générant de ce fait une perte de marge. Pour faire face à ce risque, PARSYS a mis en place un système informatique performant permettant le suivi individuel des achats par contrat. Néanmoins eu égard à la spécificité de certaines demandes des clients, des suivis individuels sont parfois nécessaires ce qui génère un risque couvert par une analyse régulière des achats en attente de refacturation par le service comptable.
- Dans certains cas, si le refinancement de matériels neufs s'avère impossible, PARSYS SA loue directement ces biens à ses clients. Dans ce cas, la société assume le risque du loueur. Au 30/09/2011, ces contrats dits « autoportés » représentent une valeur nette comptable de 307 K€ laquelle est couverte par des engagements des clients de verser des redevances de location pour une valeur supérieure.

A noter à ce titre que, compte tenu de la situation financière de la société, la rupture des relations commerciales avec les principaux établissements financeurs créerait des difficultés pour la société dans la mesure où ses moyens financiers afin de porter les matériels sont limités. Actuellement, PARSYS SA éprouve des difficultés à trouver un refinanceur pour certaines catégories de clients (PME et marchés publics)

- En fin de contrat entre le refinanceur et le client, PARSYS SA achète la valeur résiduelle des matériels auparavant sous contrat. Un premier risque consiste dans le suivi de ces matériels présent à la fin du contrat dans les locaux du client. Le système informatique permet un suivi de l'état de chaque matériel et la facturation du client selon les dispositions contractuelles ou les négociations commerciales effectuées. Le deuxième risque est la reprise au client de matériels qui ne s'avèreraient pas vendable

sur le marché de l'occasion. Pour faire face à ces deux risques, la société a mis en place un système de dépréciation en comptabilité des stocks de valeurs résiduelles qui aboutit à une provision à 100% des matériels de plus d'un an.

- PARSYS SA s'est engagé auprès des refinanceurs à acheter à la fin des contrats les valeurs résiduelles desdits contrats. L'engagement est de 39 K€ au 30/09/2011. Le seul risque serait lié à une évolution technologique brutale qui rendrait obsolète ces matériels lesquels à ce jour permettent de dégager globalement une marge appréciable pour la société. L'importance de cette marge rend à notre sens inutile une estimation des prix de revente futurs de ces matériels.
- PARSYS SA et PARSYS TELEMEDECINE assument le risque de recouvrement de leurs créances clients. En particulier l'application des clauses contractuelles liées aux fins de contrat de location chez PARSYS SA peut nécessiter des négociations, voire des recours contentieux allongeant les délais de paiement. Au 30/09/11, les risques de non recouvrement estimés ont fait l'objet de provisions.
- PARSYS et PARSYS TELEMEDECINE assument le risque de défaillance des appareils médicaux vendus. A ce stade de début de l'activité, celui-ci peut être considéré comme faible. En outre ce risque fait l'objet d'une assurance spécifique.

5.2. Relatifs aux litiges en cours

- Le risque principal auquel est maintenant exposée la société est lié au jugement du dol EFSI suite à l'arrêt de la Cour de Cassation. La cour de renvoi devrait statuer en 2012 suite à rapport d'expert. Si PARSYS devait rembourser tout ou partie de l'indemnité déjà reçue, la société pourrait être dans l'impossibilité d'y faire face eu égard à sa trésorerie actuelle.
- Avec la société SANIMAT : risque de condamnation en contrefaçon de brevet.

5.3. Relatifs au recouvrement de certains actifs

- PARSYS TELEMEDECINE dispose d'actifs incorporels pour un montant net global de 1,2 M€. Des tests ont été réalisés afin de s'assurer que les flux de trésorerie futurs couvriront la valeur de ces actifs. Néanmoins les hypothèses prises pourraient s'avérer plus défavorables que prévu.
- PARSYS SA dispose d'un stock de matériel médical de 246 K€ en valeur nette destiné à être cédé au fil de l'eau à PARSYS TELEMEDECINE laquelle déteint elle-même un stock de valeur nette de 206 K€. La valeur de ces stocks a été comparée aux perspectives de ventes futures. Si elles s'avéraient plus défavorables que prévues, la valeur de ces stocks pourrait être remise en cause.

5.4. Relatifs au règlement de certaines dettes

- Le respect des échéances du plan de continuation dont le montant au 30/09/11 se monte à 8.100 K€ est lié à la capacité de la société à développer la reprise des volumes d'investissements de ses clients, à développer les activités liées à son cœur de métier et à s'ouvrir à de nouvelles activités commerciales et de la capacité de la branche santé à développer ses ventes. Afin de réagir au plus près de l'évolution de la société, un contrôle budgétaire mensuel est examiné par le directoire.

6. Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

6.1 Activité

PARSYS envisage un exercice proche de 2010-2011 en termes d'activité dans ses métiers traditionnels et un développement dans la télémédecine lui permettant d'équilibrer ses coûts.

6.2 Echéance de juillet 2012 dans le cadre du plan de continuation

Le montant à rembourser se montera à 646 K€.

6.2 Litiges en cours

La cour d'appel de Douai pourrait rendre son jugement au cours du 1^{er} semestre 2012, en ce qui concerne le litige avec la CARMi.

En ce qui concerne le litige GLS Lease Plan, la cour d'appel de Paris devrait rendre son jugement en 2012. Néanmoins, il convient de souligner l'expert nommé n'a pas rendu son rapport à la date demandée par la Cour d'Appel. Ce décalage pourrait ne pas permettre à la Cour de rendre un jugement avant l'expiration du délai de 24 mois à l'expiration duquel PARSYS doit reverser les fonds de 6 M€ à GLS.

7. Conséquences environnementales de l'activité

Le recyclage des matériels mis au rebut par le CTE est assuré par le prestataire spécialisé Valdelec. Il garantit le recyclage selon les normes en vigueur et fournit un certificat adéquat. La société a obtenu en mai 2009 la certification ISO 14001.

8. Activités de recherche et de développement

Une partie conséquente de recherche-développement a été réalisé au sein de l'activité santé : les travaux ont notamment porté sur la finalisation du multiparamétrique PARAMETRYYS destiné au marché des urgences pré-hospitalières et les matériels de télémédecine à domicile (pilulier électronique et auto-tensiomètre communiquant).

Les coûts engagés sur l'exercice, estimés à 244 K€, ont été portés à l'actif.

Au cours de l'exercice, PARSYS a reçu 86 K€ de subvention.

9. Capital

Actionnaires	En nombre d'actions	En capital	En droits de vote	
	(en pleine propriété)	En % du capital	En nombre de droits de vote	En % de droits de vote
M Jean-Louis SCHMITLIN (1)	1 172	0,08 %	2 344	0,10 %
Mme Anne SCHMITLIN	1	NS	2	NS
M Marcel SCHMITLIN (2)	1	NS	2	NS
M Camille DE MONTALIVET (2)	150	0,01 %	300	0,01 %
M Jean-Marie DESCARPENTRIES (2)	1	NS	2	NS
SCPS	838 100	54,36 %	1 676 200	70,38 %
Divers nominatifs	457	0.03 %	914	0.04%
Public	701 785	45,52%	701 785	29,47%
TOTAL	1 541 667	100%	2 381 549	100%

(1) Président du Directoire,

(2) Fonctions exercées au sein du Conseil de surveillance,

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur le fait que la société SCPS détient plus de la moitié du capital et des deux tiers des droits de vote de la société PARSYS.

10. Evolution boursière du titre

Pour mémoire, 45,52 % du capital est mis à disposition du public sur les marchés financiers.

Le graphique ci-dessous retrace l'historique de l'évolution de l'action PARSYS du 30/09/10 au 4 janvier 2012.



SOURCE : WWW.BOURSORAMA.COM

11. Participation des salariés dans le capital de la Société

Néant.

En outre, aucune participation des salariés n'est due au titre de l'exercice, le résultat de la période faisant apparaître une perte fiscale.

12. Prises de contrôle

Néant

13. Sociétés contrôlées et cession de participations

Au 30/09/11, PARSYS SA détient :

- PARSYS TELEMEDECINE à 41,52%
- ALTERNIUM à 45%.

Au cours de l'exercice PARSYS SA qui détenait 100% du capital de PARSYS TELEMEDECINE au 01/10/10 a :

- Le 20/04/11 avec effet au 01/04/11, apportée son activité Santé à la société PARSYS TELEMEDECINE par apport en nature pour une valeur de 1.100 K€. Le capital de PARSYS TELEMEDECINE a été augmenté de ce montant et 110.000 actions nouvelles intégralement souscrites par PARSYS ont été créées.
- Le 03/05/11, PARSYS a cédé 40.000 actions de PARSYS TELEMEDECINE à un investisseur.
- le 25/05/11, cet investisseur a souscrit pour 600 K€ à une augmentation de capital en numéraire qui lui a été réservée.

14. Conséquences sociales de l'activité

14.1 Effectifs

L'effectif de PARSYS SA au 1^{er} Octobre 2011 est de 23 salariés, réparti de la manière suivante :

Répartition par catégories professionnelles

	H	F	H	F	H	F	H	F
Selon les différents contrats de travail								
	CDI		CDD		Intérim		Autres contrats	
Cadres	10	4						
Employés	7	2						
Répartition selon l'âge par catégorie professionnelle								
	Moins de 30 ans		Entre 30 et 40 ans		Entre 40 et 50 ans		Plus de 50 ans	
Cadres	1		1		5	1	3	3
Employés			3	2	2		2	

Données sur l'organisation du travail

	Temps complet	Temps partiel		Travail de nuit	Travail posté	Travail du week-end	Horaires variables
		< 50%	> 50%				
Hommes	16		1				
Femmes	4	1	1				

L'effectif de PARSYS TELEMEDECINE au 1 octobre 2011 est de 4 salariés hommes à temps complet et 1 à temps partiel (<50%) dont 1 employé (40-50 ans) et 4 cadres (2 de plus de 50 ans, 1 de 30-40 ans et 1 de moins de 30 ans).

14.2 Formation

Au cours de l'exercice 2010-2011, l'essentiel des formations a été réalisé essentiellement en interne notamment dans les domaines informatique et marketing.

15. Résultats et affectations

L'exercice écoulé se traduit par une perte sociale de 519.713 €, que nous vous proposons d'affecter au report à nouveau.

16. Distribution de dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des 3 derniers exercices.

17. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

18. Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce

La liste des conventions donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de commerce a été communiquée à vos Commissaires aux comptes conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ceux-ci vous les relatent dans leur rapport spécial.

19. Conventions visées à l'article L. 225-87 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition et communiquée dans les délais légaux.

20. Informations concernant les mandataires sociaux

Etant rappelé que Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES assume les fonctions de Censeur auprès du Conseil de surveillance ayant voix consultative, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société par les mandataires sociaux de PARSYS.

Monsieur Jean-Louis SCHMITLIN, Président du Directoire :

- Président du Directoire de PARSYS
- Président de PARSYS TELEMEDECINE SAS
- Co gérant de SCPS

Monsieur Benoit SCHMITLIN, Membre du Directoire :

- Membre du Directoire de PARSYS

Monsieur Camille de MONTALIVET, Président du Conseil de surveillance :

- Président du Conseil de surveillance
- Gérant de CDM CONSULTING
- Gérant de ADM CONSEIL

Monsieur Marcel SCHMITLIN, Membre du Conseil de surveillance :

- Membre du Conseil de surveillance de PARSYS

Monsieur François FEBVAY, Membre du Conseil de surveillance :

- Membre du Conseil de surveillance de PARSYS

21. Attribution d'actions gratuites

Néant

Par ailleurs, il est rappelé pour mémoire qu'aucune stock option n'est en vigueur à ce jour.

22. Jetons de présence

A titre de jetons de présence, nous vous proposons d'attribuer une somme totale de 26 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011 à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

23. Actions propres

Néant

24. Présentation des comptes annuels

Nous allons soumettre les comptes annuels à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Nous vous demanderons enfin de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève 4.464 €.

Nous allons également soumettre à votre approbation les comptes consolidés établis conformément au référentiel IFRS.

Vos Commissaires aux Comptes vont maintenant vous relater dans leurs rapports, l'accomplissement de leur mission.

Ensuite, nous vous inviterons à adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

LE DIRECTOIRE